



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°26 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Convention d'appui du Département des Pyrénées-Atlantiques au suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, au titre de l'année 2019.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°26 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Convention d'appui du Département des Pyrénées-Atlantiques au suivi du fonctionnement
des systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, au titre
de l'année 2019.**

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART.

Mes chers collègues,

Par courrier du 7 mars 2019, le Département des Pyrénées-Atlantiques a informé la Communauté d'Agglomération Pays Basque de l'adoption, par son assemblée, du programme NIAIDE : Nouvelles Actions et Initiatives d'Accompagnement Départemental pour l'Eau.

Un accord de principe de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a alors été donné au Département pour l'accès aux ouvrages d'épuration dans le cadre du « dispositif connaissance » de ce programme.

Par courrier du 12 septembre 2019, le Département des Pyrénées-Atlantiques informe la Communauté d'Agglomération qu'un accord-cadre à bons de commande a été conclu, le 17 mai 2019, avec le Laboratoire des Pyrénées et des Landes, afin de réaliser des prestations de suivi, ainsi que des prélèvements et analyses d'échantillons sur les ouvrages d'assainissement inclus dans le dispositif.

Une convention est proposée, ayant pour objet de contractualiser avec le Département l'appui apporté, en 2019, pour le suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté d'Agglomération Pays Basque autorise le Département ou son prestataire à effectuer des prélèvements sur ses systèmes d'assainissement et à les analyser.

Le Département transmettra à la Communauté d'Agglomération le résultat des analyses réalisées.

Cette convention, ne donnant lieu à aucune contrepartie financière, est conclue pour l'année 2019. Le Département pourra, avant le 30 novembre 2019, proposer de la prolonger par avenant, soit dans les mêmes termes, soit sur la base de modifications qui auront été convenues au préalable.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017, modifiée par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Contrats ou conventions de partenariat conclus avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, avenants aux contrats existants et résiliations »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver, au titre de l'année 2019, les termes de la convention ci-annexée, portant appui du Département des Pyrénées-Atlantiques au suivi du fonctionnement des systèmes d'assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 50 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 2 (JOCOUC Pascal – LAFLAQUIERE Jean-Pierre)

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.

Siège

15 avenue Foch CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Barbidena CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça

15 Avinguda Foch CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72